

12 novembre 2007

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce),

DALET
(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 31 octobre 2007, complété par un courrier du 9 novembre 2007, la société par actions simplifiée Edmond de Rothschild Investment Partners (47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 28 juillet 2007, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote et de 15% du capital de la société DALET et détenir pour le compte desdits fonds, 2 973 926 actions DALET représentant autant de droits de vote, soit 17,45%% du capital et 14,32% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte de la conversion d'obligations convertibles.

La société Edmond de Rothschild Investment Partners a précisé détenir au 8 novembre 2007, 2 872 099 actions DALET représentant autant de droits de vote, soit 16,86% du capital et 13,84% des droits de vote de la société (2).

- 2 - La déclaration d'intention suivante a été effectuée par la société Edmond de Rothschild Investment Partners :

« Je soussigné Pierre-Michel Passy, président d'Edmond de Rothschild Investment Partners société par actions simplifiée assurant la gestion de Croissance Discovery FCPR, Innovation Discovery 1 FCPI, Innovation Discovery 2 FCPI, Soge Innovation 8 FCPI, Soge Innovation Evolution 4 FCPI et UFF Innovation 2 FCPI dont le siège social est fixé au 47 rue du Faubourg Saint-Honoré 750008 Paris, déclare que les fonds gérés par Edmond de Rothschild Investment Partners agissent seuls et n'envisagent pas d'augmenter leur participation au capital de DALET SA durant les douze mois à venir et ne souhaitent en aucun cas prendre le contrôle de la société DALET SA. Edmond de Rothschild Investment Partners occupe un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de DALET ».

-
- (1) Sur la base d'un capital composé à cette date de 17 038 364 actions représentant 20 767 586 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 17 038 364 actions représentant 20 747 038 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.